



1

Luxembourg, le 13 juillet 2011

Projet de loi 6141

Dépôt : Fernand Kartheiser

La Chambre des Députés,

Considérant :

- que la Chambre des Députés approuve la Convention relative aux droits des personnes handicapées, faite à New York le 13 décembre 2006 ;
- que, notamment à travers des reportages, les personnes handicapées signalent régulièrement de nombreux obstacles à leur liberté de mouvement ;
- le Centre pour l'égalité de traitement (CET) note dans son avis que « *Les bonnes intentions sont largement insuffisantes si elles ne sont pas suivies d'actions pratiques sur le terrain* » ;

demande au gouvernement

- à établir, endéans 12 mois, un inventaire concernant l'accessibilité et les modalités d'évacuation des personnes ayant un handicap portant sur tous les bâtiments publics renseignant plus particulièrement les bâtiments pour lesquels cette accessibilité n'est assurée ou n'est assurée que partiellement ;
- à établir, à la suite de cette inventaire, un programme pluriannuel sur 48 mois afin de pallier aux déficits constatés dans cet inventaire ;
- à informer régulièrement la Chambre des Députés sur les progrès réalisés ;
- à associer les différents acteurs et surtout les personnes ayant un handicap ainsi que leurs représentants à cet inventaire et à la prise de décision pour assurer l'accessibilité aux bâtiments concernés.

G. Gibéryen

J.-Y. Henckes

F. Kartheiser

J. Colombero